



## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

### Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 15/12/2023  
Dossier complet le : 30/12/2023  
N° d'enregistrement : 2023-22-0021

## 1 Intitulé du projet

Denis, Bruno et François HAMON, gérants du GAEC DE COAT BIHAN, souhaitent construire un nouveau bâtiment de post-sevrage, deux nouvelles fosses de stockage, une nouvelle quarantaine et 4 places de maternité liberté. La restructuration de l'ancien post-sevrage en engraissement est également prévu.

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

GAEC DE COAT BIHAN

Raison sociale

GAEC DE COAT BIHAN

N° SIRET

3 3 3 2 2 2 7 3 5 0 0 0 1 6

Type de société (SA, SCI...)

GAEC

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

HAMON

Prénom(s)

Bruno

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
3660 b	IED élevage intensif de porcs Avec plus de 2000 emplacements pour les porcs de production (de plus de 30kg)

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet comprend: - La construction d'un nouveau bâtiment de 1255 m<sup>2</sup> comprenant deux blocs reliés par un couloir couvert. Chaque bloc comptera deux salles de 630 PS chacune, soit 2520 places PS au total.  
- Aménagement d'une voirie entre le bloc naissance existant et le futur bloc PS.  
- La construction de locaux techniques accolés au bloc PS.  
- La construction d'un bloc quarantaine et maternité-liberté de 140 m<sup>2</sup> comprenant 22 places de cochettes et 4 places maternité-liberté.  
~~- La restructuration de la quarantaine existante, présente dans le bloc maternité, reconvertie en infirmerie et en 22 places de quarantaine.~~  
- La restructuration des 2758 places de PS existantes, dans le bloc engraissement, en 1484 places d'engraissement.  
- La construction de deux fosses circulaires couvertes. Une de 15m de diamètre pour un volume utile de 1015 m<sup>3</sup> et une autre de 25m de diamètre pour un volume utile de 1349m<sup>3</sup>.  
- La construction d'un hangar à l'ouest des deux fosses en projet.  
La localisation du projet comprend exclusivement le site d'exploitation du GAEC DE COAT BIHAN.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le GAEC DE COAT BIHAN vend une partie de ses porcelets à des sites extérieurs, dont SCEA DES LOGES gérée par les associés du GAEC DE COAT BIHAN.

L'objectif du projet est de construire un nouveau bloc PS pour convertir le bloc PS actuel en places d'engraissement et ainsi prétendre à l'autonomie en engraissement sur l'exploitation.

Par rapport au dernier arrêté du 07 mars 2016, il y a aura 205 places animaux équivalents en plus.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Construction d'un bloc PS de 1255m<sup>2</sup>, avec des panneaux béton, une toiture fibro gris et un bardage blanc.  
Construction de locaux technique accolés au futur bloc PS.

-Construction de deux fosses, une de 5m de diamètre pour un volume utile de 1015 m<sup>3</sup> et une autre de 25m de diamètre pour un volume utile de 1349m<sup>3</sup>.

-Construction d'un hangar de 200m<sup>2</sup>

Construction d'un bloc quarantaine et maternité liberté de 140m<sup>2</sup>.

Pas de travaux de démolition prévus.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation:

2520 places de PS en fonctionnement avec une évacuation fréquente des effluents en préfosse

Une nouvelle quarantaine de 22 places et 4 places de maternité-liberté.

Le bâtiment existant de 451 places de truies gestante-verraterie sera toujours en activité comme avant le projet avec une évacuation par raclage journalier des effluents en préfosse.

Les anciennes places d'engraissement seront toujours en fonctionnement et seront compléter par 1484 places disponibles dans l'ancien bloc PS.

Deux nouvelles fosses couvertes permettront de compléter celles déjà existantes sur le site et de permettre une plus grande capacité de stockage des effluents.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le GAEC DE COAT BIHAN, situé au lieu-dit La Villéon sur la commune de Plédéliac, exploite un atelier porcin autorisé par arrêté préfectoral suite à enquête publique du 7 mars 2016 pour 7540 animaux équivalents et 5000 emplacements de porcs charcutiers.

Après projet, l'augmentation ne sera que de 205 animaux équivalents et de ce fait 580 emplacements de porcs charcutiers.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Animaux équivalents	+205 AE
Surface à construire (bât)	1595 m <sup>2</sup>
Surface à construire (fosse)	666 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : 2 Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : La Villéon

Localité : Plédéliac

Code postal : 2 2 2 7 0 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 0 2 ° 2 1 ' 5 9 " 6 Lat. : 4 8 ° 2 6 ' 1 0 " 0

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_

Point de d'arrivée : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_

Communes traversées :

\_\_\_\_\_

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

\_\_\_\_\_

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».**

Le GAEC DE COAT BIHAN, situé au lieu-dit La Villéon sur la commune de Plédéliac, exploite un atelier porcin~ autorisé par arrêté préfectoral suite à enquête publique du 7 mars 2016 pour 7540 animaux équivalents et 5000 emplacements de porcs charcutiers.

Après projet, l'augmentation ne sera que de 205 animaux équivalents et de ce fait 580 emplacements de porcs charcutiers.

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au quotidien, l'exploitation effectuée des prélèvements d'eau via le réseau. Aucun forage n'est présent sur le site.  Le projet entraînera une augmentation de consommation d'eau de réseau de 7.3 m3/jour
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?  Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Elevage connecté au réseau d'eau public.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet du bloc PS de 1255m2 se situera sur la parcelle agricole au sud de l'exploitation du GAEC DE COAT BIHAN
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les risques d'incendie ou d'explosion existent mais sont limités et maîtrisés.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'élevage est à l'abri des inondations et ne se trouve pas en zone de gonflement d'argile.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'élevage est régulièrement désinsectisé et dératé. Il fait l'objet d'un suivi par un vétérinaire spécialisé. Un protocole concernant la biosécurité est défini pour éviter au mieux les risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des passages supplémentaires de camions dans une moindre mesure au vu de la faible augmentation des effectifs.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les projets seront réalisés à proximité des bâtiments existants et à distance réglementaire des tiers, ce qui n'engendrera pas de nuisances supplémentaires.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ventilation est conçue pour assurer un renouvellement d'air suffisant pour éviter la formation d'odeur. Les odeurs au niveau du bâtiment gestante/verraterie sont limités grâce au TRAC
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets liquides produits par l'exploitation sont totalement maîtrisés via du stockage en préfosse, en fosse et un GIE. Ces effluents sont valorisés sur la SAU de l'exploitation de façon raisonnés et cohérente avec les normes établies.  Aucun rejet direct dans le milieu.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tous les déchets produits sur l'exploitation font l'objet d'un tri sélectif. Les déchets spéciaux sont collectés dans des containers prévus à cet effet puis dirigés vers des filières spécifiques de valorisation. Les déchets banals sont amenés à la déchetterie intercommunale.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au vu de la configuration de l'exploitation, le projet de bloc PS ne sera pas visible de la route longeant le site, car il se trouvera en contrebas.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :



## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments décrits ci-dessus, j'estime que ce dossier ne nécessite pas d'évaluation environnementale car le projet implique :

- Une augmentation de seulement 205 PAE (comprenant 580 emplacements de porcs charcutiers)
- Une baisse du nombre de truies
- Des constructions dans l'enceinte de l'exploitation du GAEC COAT BIHAN
- Des impacts environnementaux pris en compte et maîtrisés.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet	
1	Notice explicative et PVEF <input checked="" type="checkbox"/>
2	<input type="checkbox"/>
3	<input type="checkbox"/>
4	<input type="checkbox"/>
5	<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

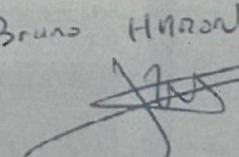
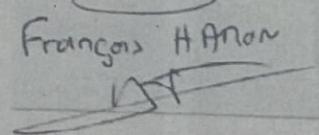
Nom HAMON

Prénom BRUNO

Qualité du signataire GERANT

A PLEDELIAC

Fait le 11/12/2023

BRUNO HAMON  
  
FRANÇOIS HAMON  
  
Signature du (des) demandeur(s)

---

## **DEMANDE DE CAS PAR CAS**

### **ANNEXE**

*Description des mesures du projet  
destinées à éviter ou réduire les effets  
négatifs notables sur l'environnement*

**GAEC COAT BIHAN  
La Villéon  
22270 PLEDELIAC**



## 1. DESCRIPTION DU PROJET

### 1. DESCRIPTION DU PROJET

Le GAEC COAT BIHAN, dont l'exploitation est située à "La Villéon" à PLEDELIAC

Le projet consiste à :

- Diminuer le nombre de reproducteurs par rapport à l'arrêté de 2016,
- Construire un bâtiment post-sevrage de 2520 places, un bâtiment quarantaine et 4 places de truies maternité ainsi que 2 fosses extérieures couvertes et à réaménager.
- Réaménager le post-sevrage existant en engraissement.

Ce projet implique donc :

- la mise à jour des conditions d'exploiter
- la mise à jour de la production et de la gestion des déjections.

Le site reste soumis au régime de l'Autorisation.

### 2. NATURE ET VOLUME DE L'ACTIVITE PROJET

	Effectif autorisé le 7 mars 2016 dernière enquête publique		Effectif projeté		Augmentation par rapport à la dernière enquête publique	
	Nombre	Animaux équivalents	Nombre	Animaux équivalents	Nombre	Animaux équivalents
Maternité	110	330	88	264	-22	-66
Gestante-veerratene	510	1530	451	1353	-59	-177
Quarantaine	40	40	44	44	4	4
Engraissement	5000	5000	5580	5580	580	580
Post-sevrage	3200	640	2520	504	-680	-136
<b>TOTAL</b>		7540		7745		205

Tableau 1 : Evolution du volume de l'activité sur le site Villéon

Les effectifs autorisés par arrêté du 07/03/2016 n'avaient pas été mis en place en totalité.

### 3. NOMENCLATURE INSTALLATIONS CLASSEES

L'élevage de porcs du GAEC COAT BIHAN est soumis à la réglementation des Installations Classées agricoles pour la Protection de l'Environnement. Les activités de cet élevage correspondent aux rubriques des installations classées suivantes :

Site	Rubrique	Activités	Grandeur caractéristique	Seuil du critère	Unité de critère	Volume autorisé	Volume après projet	Unités de volume
La Villéon	3660-b	Elevage porcin	Nombre d'emplacements	>2000	1 place = 1 emplacement	5000	5580	Emplacements
	2102 - 1	Elevage, vente, transit, etc. de porcs	Classé au titre de la rubrique n°3660		Reproducteur = 3 AE Porcelet sevré = 0.2 AE Porc à l'engraissement et les jeunes femelles = 1 AE	7540	7745	AE

Tableau 2 : Rubrique ICPE de l'élevage

### 4. EVOLUTION DE LA PRODUCTION PORCINE

Catégorie	Effectifs moyen annuel ou production Avant-projet	Effectifs moyen annuel ou production Après-projet
Reproducteurs	600	512
Porcelets Post-sevrage	15500	15900
Engraissement	15000	15600

Tableau 3 : Production sur le site avant et après projet

## 5. CARACTERISTIQUES DES BATIMENTS ET ANNEXES, SITE DE LA VILLEON

### Répartition par bâtiments

Places autorisées avec répartition par bâtiment numéroté			Places réelles avec répartition par bâtiment numéroté			Places après projet avec répartition par bâtiment numéroté		
	Places	P.A.E.		Places	P.A.E.		Places	P.A.E.
<b>Bâtiment 1</b>			<b>Bâtiment 1</b>			<b>Bâtiment 1</b>		
Engraissement	4688	4688	Engraissement	4096	4096	Engraissement	5580	5580
			Post-sevrage	2758	552			
<b>Bâtiment 1 bis</b>			<b>Bâtiment 1 bis non réalisé</b>					0
Engraissement	312	312						
<b>Bâtiment 2</b>			<b>Bâtiment 2</b>			<b>Bâtiment 2</b>		
Maternité	110	330	Maternité	84	252	Maternité	84	252
			Quarantaine	40	120	Quarantaine	22	22
<b>Bâtiment 3</b>			<b>Bâtiment 3</b>			<b>Bâtiment 3</b>		
Gestante verraterie	510	1530	Gestante verraterie	490	1470	Gestante verraterie	451	1353
Quarantaine	40	40						
<b>Bâtiment 4</b>			<b>Bâtiment 4 non réalisé</b>			<b>Bâtiment 4 Projet</b>		
Post-sevrage	3200	640				Quarantaine	22	22
						Maternité liberté	4	12
						<b>Bâtiment 5 Projet</b>		
						Post-sevrage	2520	504
<b>TOTAL</b>		7540	<b>TOTAL</b>		6490	<b>TOTAL</b>		7745

Tableau 4 : Répartition des places avant/après projet

Les truies gestantes-verraterie (bâtiment P3) sont sur TRAC (raclage en V).

Le stripping n'a pas été mis en place sur le site du fait d'une reprise de terres (+61,7 ha SCEA DES LOGES gérée par les mêmes associés que le GAEC).

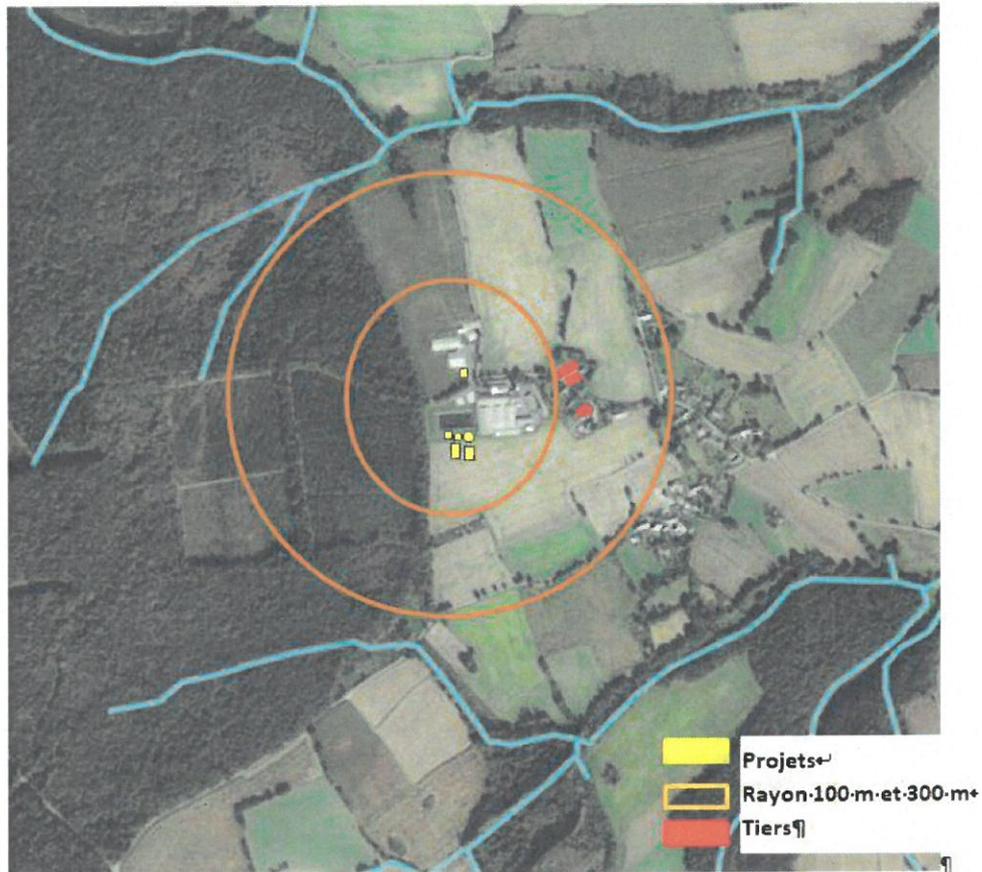
Il y aura dans le cadre de ce projet les constructions suivantes :

- Un bloc quarantaine P4 de 140 m<sup>2</sup> comprenant 22 places de cochettes et 4 places de maternité en liberté.
- Un bloc post-sevrage P5 (divisés en deux bâtiments reliés par un couloir couvert) de 1255 m<sup>2</sup> au total comptant 4 salles de 630 porcelets soit 2520 places.
- Des locaux techniques accolés au bloc PS.
- Un hangar à l'ouest des 2 fosses en projet.
- Deux fosses circulaires couvertes (15m et 25m de diamètre et de volume respectivement 1015 et 1349 m<sup>3</sup> utiles).

Et les réaménagements suivants :

- Réaménagement des 2758 places de post-sevrage en places d'engraissement dans le P1,
- Réaménagement de la quarantaine du P2 en 22 places de quarantaine et l'infirmerie truies.

## 2. LE DOMAINE DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE CULTUREL



Les accès principaux à l'exploitation existent. Un accès supplémentaire va être créé afin de permettre le transfert des porcelets (à la bétailière) du bloc maternité P2 vers le futur bloc post-sevrage P5.

Compte tenu de la configuration du site, les projets seront peu visibles de la route.

Les tiers les plus proches sont à l'est n'auront pas de vue directe sur les blocs projet.

**Aucun arbre ou linéaire de haie ne sera détruit par le projet.**

**Le plan de masse en annexe représente les bâtiments et annexes en projet.**

### ❖ Mesures à prendre pour l'intégration paysagère et ses effets attendus

- Construction dans l'enceinte de l'élevage existant, à l'opposé des tiers les plus proches.
- Le site est bien inséré dans le paysage, avec une forêt à l'ouest. Il est également très bien entretenu.
- Les bâtiments en projet ne dépasseront pas les bâtiments alentour ce qui facilitera également leur intégration paysagère.
- Utilisation des matériaux adaptés et identiques aux bâtiments existants (béton, plaque fibrociment,). Les couleurs ont été choisies pour éviter des contrastes trop prononcés avec le paysage existant.

❑ **Aménagements des abords et plantations**

Les abords des porcheries sont stabilisés ou bitumés, permettant de garder des accès propres pour les aires de circulation d'engins.

❑ **Entretien du site**

Les exploitants s'engagent à entretenir le site d'élevage pour laisser une bonne impression visuelle. Cette mesure concerne également l'entretien général des bâtiments dans un bon état de fonctionnement et de propreté.

❖ **Impact sur le patrimoine culturel**

❑ **Impact lié aux monuments historiques**

Le site n'étant pas concerné par les périmètres de protection des abords des monuments historiques (500 m), aucun impact n'est à constater.

❑ **Impact lié à l'archéologie**

D'après les éléments disponibles, le site n'est pas en zone de présomption de prescriptions archéologiques (carte archéologique nationale) mais proche de la zone avec le numéro d'arrêté ZPPA-2019-0175.

### 3. LE DOMAINE DE L'EAU

#### A) LES BATIMENTS D'ELEVAGE

##### ❖ Collecte et stockage du lisier

Les aires recevant des déjections porcines sont imperméables et étanches. Les murs intérieurs des salles d'élevage sont bétonnés sur plus de 1 m de hauteur.

Un circuit (tuyaux PVC, ouvrage béton) permet de transférer le lisier vers les points de pompage et les stockages extérieurs.

Le lisier de l'élevage porcin est stocké sous les caillebotis en pré-fosses puis transféré vers des fosses extérieures pour être traité. L'ensemble de ces ouvrages de stockage a été réalisé en béton banché et présente actuellement une bonne qualité de conservation.

Les nouveaux ouvrages seront drainés à leur base et posséderont, en aval, un regard de contrôle, permettant de détecter la moindre fuite. Les ouvrages à réaliser seront construits selon un cahier des charges précis et avec les garanties du constructeur.

##### ❖ La gestion des eaux pluviales

Les bâtiments possèdent des gouttières qui collectent les eaux et les évacuent le long des bâtiments pour être infiltrées.

Pour les nouveaux bâtiments à construire, les eaux pluviales seront collectées par des gouttières et directement infiltrées aux abords des bâtiments ou évacuées vers le milieu naturel (parcelles cultivées).

##### ❖ Les stockages divers

En vue de leur enlèvement, les animaux morts de petite taille (comme les porcelets ou les déchets de mise-bas) sont placés dans un conteneur étanche et fermé, disposés sur un emplacement séparé de toute autre activité et réservé à cet usage.

Dans l'attente de leur enlèvement, quand celui-ci est différé, sauf mortalité exceptionnelle, ils sont stockés dans un conteneur fermé et étanche, à température négative destiné à ce seul usage et identifié.

Les animaux de grande taille morts sur le site sont stockés avant leur enlèvement par l'équarrisseur sur un emplacement facile à nettoyer et à désinfecter, et accessible à l'équarrisseur.

Les quelques produits vétérinaires utilisés pour les porcins sont stockés dans une armoire fermée dans le bureau. Les produits de désinfection, insecticides dans leurs emballages hermétiques, sont stockés aussi dans ce local.

Une citerne d'hydrocarbures de 1500L équipée d'une double paroi est présente à côté du groupe électrogène. Les huiles moteurs, usagées ou non, sont contenues dans des bidons/fûts adaptés qui sont stockés dans un conteneur spécifique situé dans le local technique.

## B) PRELEVEMENTS D'EAU

Le prélèvement en eau se fait sur le réseau d'eau public.

avant projet					
calcul des besoins en eau élevage porcin (JRP 2010)					
Types d'animaux	Influence du mode de distribution et/ou mode de logement	Places	Besoin en l/j/place	Estimation de la consommation avant projet (m³/an)	% de la consommation
<b>EAU DE BOISSON</b>					
Truies gestantes	caillebotis/DAC	490	7,60	1359	8,57%
pré troupeau	caillebotis	40	7,12	104	0,66%
Truies en maternité	Sec	84	37,8	1158	7,30%
Porcelets post sevrage	caillebotis	2758	2,4	2436	15,36%
Porcs charcutiers engraissement	caillebotis/sec	4096	5,39	8058	50,80%
<b>EAU DE LAVAGE</b>				2749	17,33%
<b>TOTAL</b>				<b>15864</b>	

apres projet					
calcul des besoins en eau élevage porcin (JRP 2010)					
Types d'animaux	Mode de distribution ou mode de logement	Places	Besoin en l/j/place	Estimation de la consommation après projet (m³/an)	% de la consommation
<b>EAU DE BOISSON</b>					
Truies gestantes	caillebotis/DAC	451	7,60	1251	6,75%
pré troupeau	caillebotis	44	7,12	114	0,62%
Truies en maternité	Sec	88	37,8	1213	6,54%
Porcelets post sevrage	caillebotis	2520	2,4	2226	12,01%
Porcs charcutiers engraissement	caillebotis/sec	3204	5,39	6303	34,00%
Porcs charcutiers engraissement	caillebotis/soupe	2376	5,22	4527	24,42%
<b>EAU DE LAVAGE</b>				2904	15,66%
<b>TOTAL</b>				<b>18539</b>	

### Consommation en eau avant et après projet

La consommation en eau augmentera de 2675m<sup>3</sup> par an soit 7,3 m<sup>3</sup>/jour.

Les mesures prises pour limiter la consommation en eau sont les suivantes :

- surveillance quotidienne : les abreuvoirs et installations de distribution sont vérifiées chaque jour pour repérer au plus vite les fuites et les réparer.
- réglage des abreuvoirs : en post-sevrage et en engraissement, tout débit supérieur à la recommandation de 1 litre par minute conduit à un gaspillage de l'ordre de 18 à 20 % de l'eau totale, sans amélioration des performances ni du confort des animaux. Ce volume supplémentaire d'eau a pour conséquence d'augmenter les quantités d'effluents à stocker puis à traiter ou épandre.
- dilution faible de la soupe : le taux de dilution de la soupe en engraissement est de 2.6 l/kg d'aliment ce qui permet d'utiliser moins d'eau pour la distribution de l'alimentation.

- pré trempage avant le lavage des salles : le but de cette étape est le ramollissement des souillures par l'apport d'eau. Un bon trempage permet une meilleure pénétration du détergent et le décollement plus facile des souillures lors du décapage. Ceci a pour conséquence un gain de temps lors du décapage (pouvant atteindre 40%), une diminution de la consommation d'eau et une usure moindre des matériaux en autorisant une pression plus faible lors du décapage ultérieur.

*D'autre part, une récupération d'eaux pluviales sera mise en place dans le cadre de ce projet. Le dimensionnement et l'implantation de la cuve de récupération restent à faire. Les eaux pluviales récupérées seront réutilisées pour le lavage des salles d'élevage.*

### **C) RESEAU HYDROGRAPHIQUE**

Les cours d'eau les plus proches se situent au Nord à une distance de 350 mètres des premiers bâtiments d'élevage et au Sud à 355 mètres

Il s'agit de ruisseaux temporaires, affluents du ruisseau de l'Etang du Guillier, lui-même affluent de l'Arguenon.

Les parcelles cultivées situées entre l'élevage et les cours d'eau sont en pente faible.



**Distance élevage / cours d'eau**

## D) LA GESTION DES EFFLUENTS D'ELEVAGE

### ❖ Production d'effluents

Après projet, voici la production d'éléments fertilisants :

PORCS	effectifs	type aliment.	type déjection	Azote (kg N)			Phosphore (kg P2O5)		
				par animal	N total	N maîtrisable	par animal	P2O5 total	P2O5 maîtrisable
Truie, verrat (présent)	430	biphase	raclage V	15,18	6527	6527	11,00	4730	4730
Truie, verrat (présent)	82	biphase	lisier	14,30	1173	1173	11,00	902	902
Truie non productive	44	biphase	lisier	7,80	343	343	4,35	191	191
Porcelet (produit)	15900	biphase	lisier	0,39	6201	6201	0,23	3657	3657
Porc charcutier (produit)	15600	biphase	lisier	2,60	40560	40560	1,45	22620	22620
					<b>54804</b>	54804		<b>32100</b>	32100
Quantités déterminées par le BRS (bilan réel simplifié)					45583	45583		26140	26140
<b>Total de l'élevage (avec BRSporc)</b>					<b>45583</b>	<b>45583</b>		<b>26140</b>	<b>26140</b>

Après abattement lié au gain BRS, le GAEC produira 45583 UN et 26140 UP.

### ❖ Gestion de la fertilisation

Comme précisé dans la notice d'octobre 2022, les associés du GAEC COAT BIHAN ont repris de la terre au nom de la SCEA DES LOGES.

En accord avec les différentes réglementations environnementales s'appliquant sur la zone, le projet présenté prévoit :

- Le traitement de 65 % du lisier dans la station du GIE
- Un plan d'épandage équilibré sur le paramètre phosphore
- Une pression en azote organique de 148 UN/ha sur les terres du GAEC et 113 UN/ha sur les terres de la SCEA DES LOGES et une balance globale azotée inférieure au seuil de 25.
- De plus, le plan d'épandage prend en compte l'aptitude des sols, suivant l'hydromorphie, la profondeur du sol et la pente des parcelles, et fait l'objet d'un diagnostic érosif répertoriant les éléments de maillage bocager et les risques de fuite de l'élément phosphore dans le milieu.

### ❖ Utilisation de matériel spécifique

Le choix du matériel d'épandage par l'exploitant se fait en fonction de plusieurs facteurs :

- le type d'effluent à épandre
- la culture fertilisée
- la période d'épandage

➤ Pour les épandages de lisiers :

Avant maïs et colza, l'exploitant utilise une tonne à lisier équipée d'un enfouisseur. Sur céréales et herbe, une rampe à pendillards est utilisée. De l'épandage sans tonne est pratiqué pour les parcelles proches du site d'élevage.

### ❖ La modification du bilan de la station de traitement

	Situation actuelle autorisée	Situation future
Export GIE	33568 UN	29428 UN

❖ Les modifications apportées au plan d'épandage :

	Situation actuelle autorisée	Situation future
Epandage lisier brut sur terres du GAEC COAT BIHAN	8382 UN	12939 UN
Epandage lisier brut du GAEC sur terres de la SCEA DES LOGES	0 UN	1000 UN

Les PVEF du GAEC COAT BIHAN et de la SCEA DES LOGES figurent en annexe.

## 4. LE DOMAINE DES EMISSIONS ATMOSPHERIQUES

### A) LES ODEURS

#### ❖ Description

Les vents dominants, sur le site viennent majoritairement du sud-ouest avec parfois des vents en sens inverse par rafales.

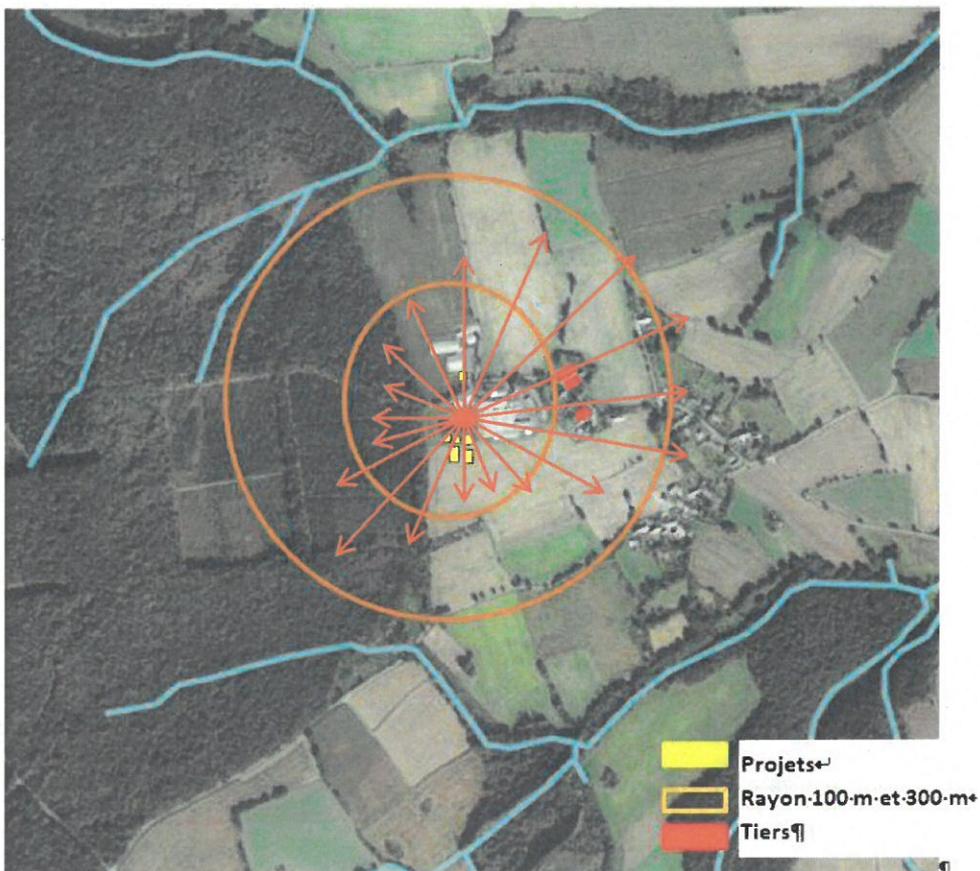


Figure 2 : Dispersion des odeurs par rapport aux vents dominants

#### ❖ Ventilation et propreté des bâtiments

La ventilation des bâtiments porcins (P1-P2-P3-P5) est de type dynamique par dépression avec évacuation sur le toit (cheminée). Cette conception permet une dilution de l'odeur à l'intérieur des bâtiments et une meilleure dispersion à l'extérieur en partie haute. Le bâtiment P4 sera équipé d'une évacuation de l'air vicié en pignon.

Les salles d'élevage seront entretenues, notamment afin d'éviter l'accumulation de poussières.

Tous les bâtiments sont et seront clos.

Les locaux sont et demeureront maintenus en parfait état de propreté afin d'éviter que des poussières ne véhiculent les molécules odorantes.

#### ❖ Stockage de lisier

Tous les stockages de lisier et d'urine sont et seront couverts : préfosse sous bâtiments et fosses extérieures (au nombre de 3 avant-projet et 5 après-projet).

Les ouvrages en projet (fosses de 15 et 25m de diamètre) seront couvertes avec une couverture bâche en tente.

## B) L'AMMONIAC

Comme vu dans le chapitre précédent, le GAEC COAT BIHAN utilise des pendillards et enfouisseurs pour ses épandages sur maïs, céréales, colza et prairies ce qui permet un épandage sans odeur. Le lisier ainsi épandu ne couvre pas l'ensemble de la parcelle, ce qui permet de réduire l'interface lisier atmosphère et donc l'effet du vent et du soleil sur la volatilisation des composés azotés et autres composants responsables des mauvaises odeurs du lisier.

On constate que les enfouisseurs sont les plus efficaces avec 50 à 70 % de réduction des émissions d'ammoniac. L'ammoniac participe aux odeurs à l'épandage mais la destruction totale de l'ammoniac émis n'induit pas systématiquement la disparition des émissions d'odeurs. Cependant, la réduction de la volatilisation de l'ammoniac participe à la réduction des émissions d'odeurs à l'épandage.

Concernant les émissions aux bâtiments et stockages :

- Evacuation fréquente des lisiers vers la station de traitement.
- Raclage en V sur le bâtiment truies gestantes-verraterie P3.
- Couverture de tous les stockages.

L'évolution des émissions d'ammoniac est la suivante :

Poste d'émission	Ammoniac (NH3)
	kg/an
Bâtiment	12 019
Stockage	1 511
Epandage (sur terres en propre)	1 391
Epandage (sur autres terres dans le cadre du plan d'épandage)	-
Epandage (exportation d'effluents normalisés)	100
<b>Emissions totales (à l'exclusion des émissions des effluents normalisés exportés)</b>	<b>14 921</b>

**Tableau 15 : Emission d'ammoniac avant projet**

Poste d'émission	Ammoniac (NH3)
	kg/an
Bâtiment	15 270
Stockage	1 766
Epandage (sur terres en propre)	1 309
Epandage (sur autres terres dans le cadre du plan d'épandage)	-
Epandage (exportation d'effluents normalisés)	101
<b>Emissions totales (à l'exclusion des émissions des effluents normalisés exportés)</b>	<b>18 345</b>

**Tableau 16 : Emission d'ammoniac après projet**

Le projet engendre une augmentation des émissions d'ammoniac de l'ordre de 23 %.

Cependant, ne sont pas pris en compte dans ces calculs le projet de mise en place d'une couverture de fosse type Nénufar (encore à l'étude au moment du dépôt de cette demande de cas par cas). Cette couverture est à l'étude, elle sera mise en place sur une fosse en projet. Cette couverture permettra de limiter les échanges lisier-air et de capter et stocker le biogaz naturellement produit dans la fosse pour ensuite être valorisé via une chaudière (production d'énergie renouvelable pour le chauffage des salles de post-sevrage).

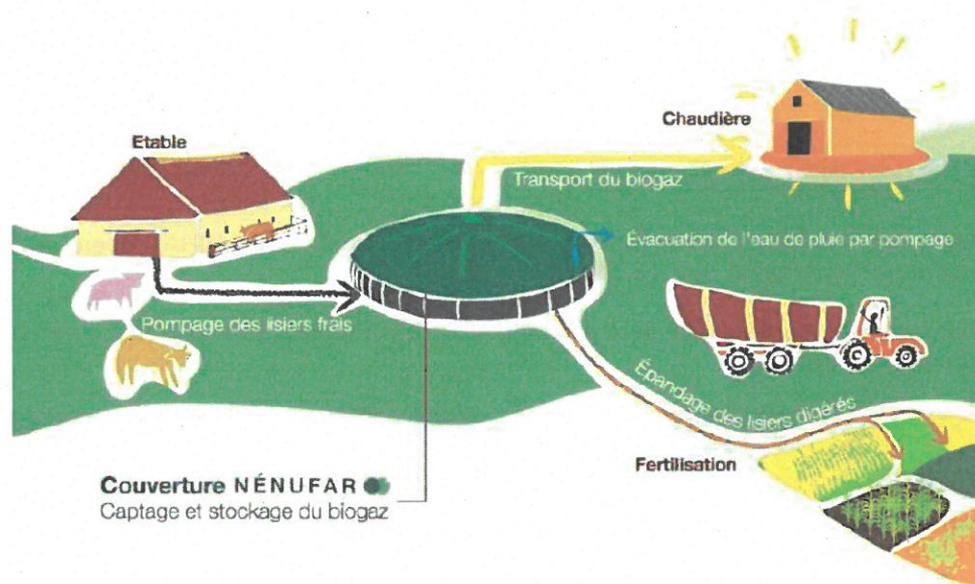


Figure 3 : Illustration couverture Nénufar, source : site Nénufar

### C) LE DOMAINE DU BRUIT ET DES VIBRATIONS

#### ♦ A niveau des bâtiments

Le projet sera réalisé à proximité des bâtiments existants et à distance réglementaire des tiers, ce qui n'engendrera pas de nuisances supplémentaires.

Le bâtiment à créer sera totalement clos, avec des parois comportant des matériaux isolants (parois béton, double vitrage, isolation des plafonds, portes isolantes).

Le groupe électrogène, restera dans un local clos et insonorisé. Les opérations d'embarquement des porcs sont facilitées par l'aire d'attente et le parc d'attente de chaque site.

#### ♦ Au niveau du fonctionnement

Les accès existants au site permettent d'accéder aux nouveaux bâtiments et aux ouvrages de stockage. Un nouvel accès va être créé à l'ouest du site pour accéder au bâtiment post-sevrage en projet. Il sera à l'opposé des tiers les plus proches.

Les porcelets rejoindront le bâtiment d'engraissement (du P5 vers le P1) par un couloir fermé et couvert.

Le bruit prédominant du roulement se situe entre 40 et 60 km/h pour les PL. Cette transition entre bruit moteur et bruit de roulement se fait pour des vitesses de plus en plus faibles en raison des progrès réalisés par les constructeurs sur les émissions sonores des moteurs. De ce fait, il est demandé aux chauffeurs de limiter leur vitesse sur site à moins de 30 km/h.

Les personnes intervenant sur l'élevage attachent une attention particulière au bien-être des porcs, afin notamment d'éviter l'énerverment des animaux (cris). L'arrêt de la castration évite cette période bruyante (plus de 80 dB(A)).

La distribution de l'aliment, l'ambiance des salles d'élevages, les interventions sur les animaux sont suivies et réalisées par des personnes qualifiées et sachant manier les porcs

Les opérations de pompage des effluents se déroulent rapidement (tonne de grande capacité) avec du matériel adapté et aux heures d'activités normales.

Comme avant-projet, le lisier de porcs à traiter est transféré par canalisation enterrée jusqu'à la station de traitement du GIE LA FORET.

#### **D) LE DOMAINE DES DECHETS**

Une récupération sélective des déchets est effectuée. Le GAEC COAT BIHAN opère un tri sélectif des déchets émis par l'installation classée.

Les déchets générés par l'élevage de porcs du GAEC COAT BIHAN sont collectés sur le site et éliminés par structures spécialisées.

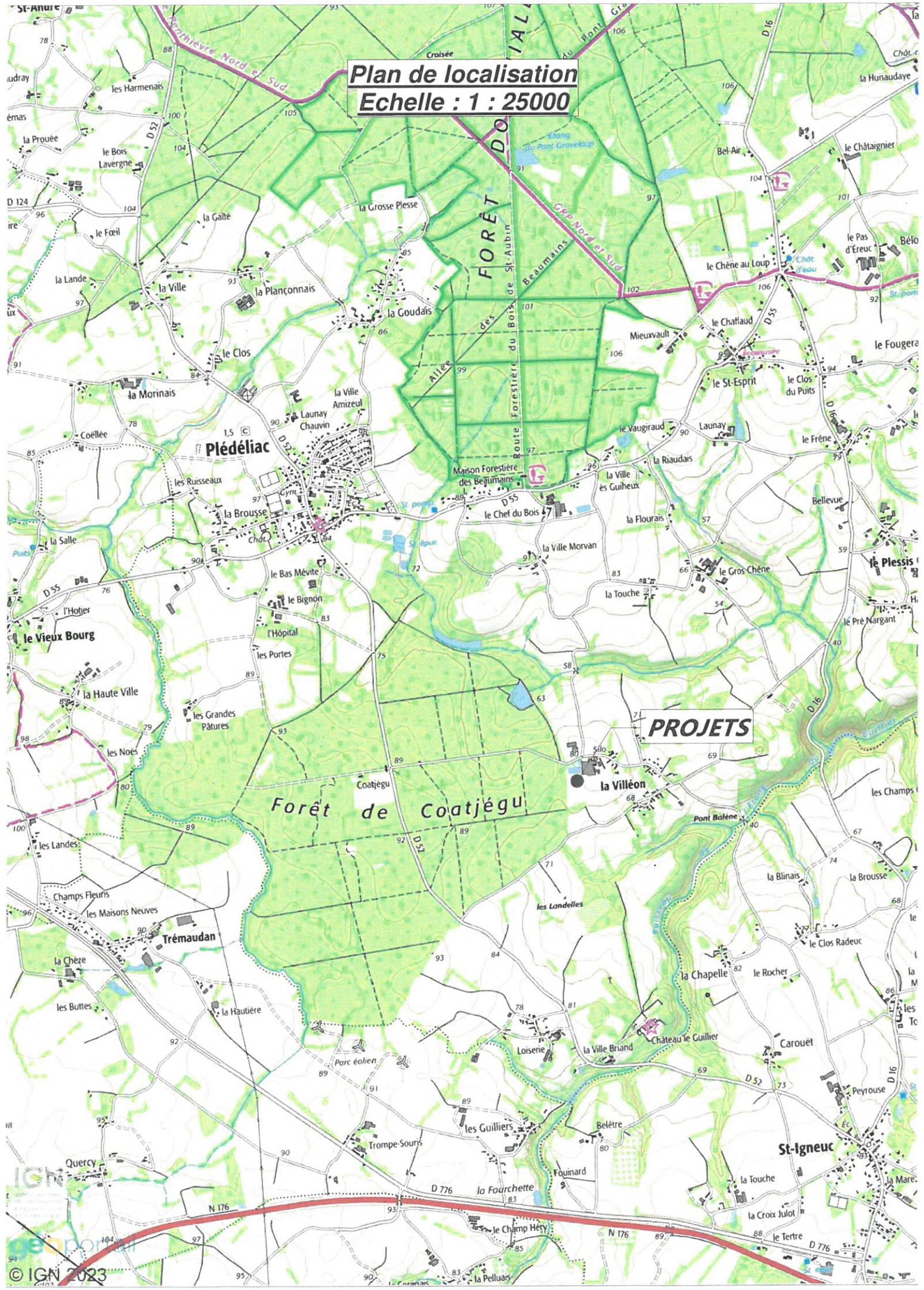
Type de déchet	Stockage en attente de collecte	Périodicité de collecte	Structure de collecte et d'élimination
Ordures ménagères	Container PVC	Hebdomadaire	Déchetterie
Cadavres d'animaux	Congélateur et Bac d'équarrissage	sur demande	Société d'équarrissage agréée SIFDDA industries
Emballages divers (cartons, plastiques)	Local technique	Mensuel	Déchetterie
Sacs d'aliments	En vrac	Selon stock	Déchetterie
Déchets de soins et Emballages produits vétérinaires (verres) Blessant - coupants	Rinçage et entreposage dans local technique boîte étanche	4 fois par an	Repris par une société
Batteries usagées, pneus, huiles usagées	Hangar	Selon stock	Repris par le garagiste

**Tableau 17 : Gestion des déchets de l'exploitation**

## **ANNEXES**

- Plans
- PVEF

**Plan de localisation**  
**Echelle : 1 : 25000**



**PROJETS**

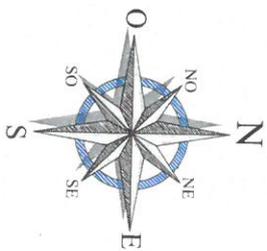
*Forêt de Coatlégu*

**FORÊT DE BEAUMAINS**

**Plédéliac**

**la Villéon**

**St-Igneuc**

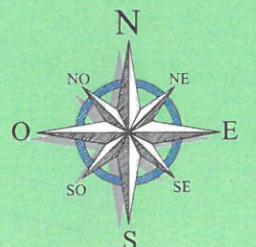


- LÉGENDE**
- Limite de propriété
  - Projet
  - Tiers

**PLAN DE SITUATION**  
**GAEC COAT BIHAN**  
Date : 07/11/2023

SECTION : 000 ZW	PARCELLES : 9394,95,102,119	Ech : 1:2500
------------------	-----------------------------	--------------



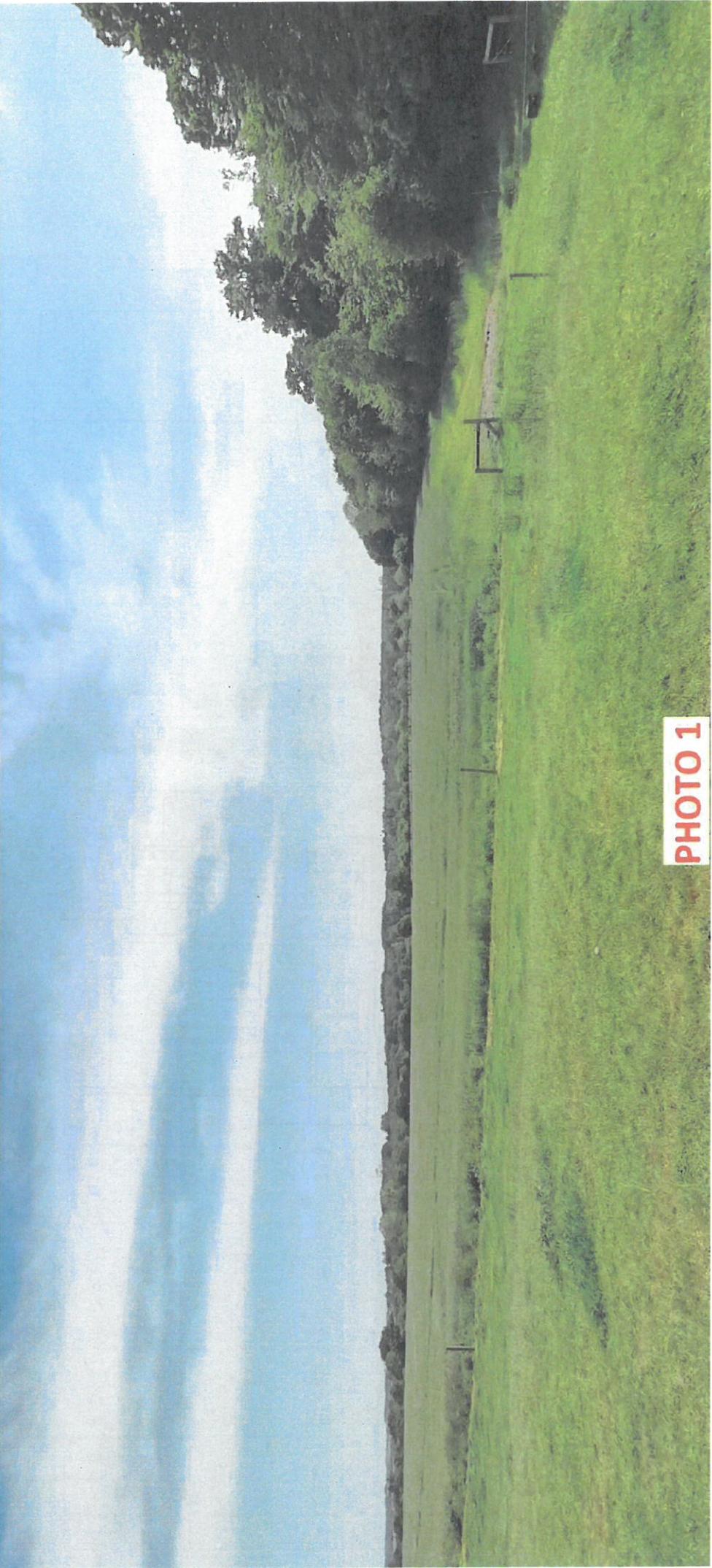


LÉGENDE	
	Limite de propriété
	Projet
	Eau pluviale
	Réseau électrique
	Adducteur en eau potable

<b>PLAN DE MASSE</b>		
GIEC COAT BINAH		
Date : 07/11/2023		
Commune : PLÉDÉLIAC		
SECTION : 000 IX	PARCELLES : 93,94,95,102,119	Ech : 1/750



Céline BOULARD	Bâtiment Post-Sevrage Plan de masse pour permis
<b>Cooperl</b> GROUPEMENT D'ÉLEVEURS PORCS	GAEC Coat Bihan 2 La Villéon 22270 PLEDELIAC
Plan zootechnique	Echelle : 1/1000    Date : 30/11/2023    Version : 3



**PHOTO 1**



**PHOTO 2**



5a) Projet d'épandage et de fertilisation sur l'exploitation

SCH*	Cultures	ATP **	type	Précédent cultures		inter-culture	Surfaces SAU (ha)	Fertilisants organiques										Azote N/ha total efficace	Azote N/ha efficace	Total N efficace N/ha					
				type	résidu			L1 por t/ha	N/ha	Ef dilué t/ha	N/ha	t/ha	N/ha	t/ha	N/ha	t/ha	N/ha				t/ha	N/ha	t/ha	Engrais minér. Azote N/ha	P2O5 /ha
1	Blé		mais				50,4	46	160										160	96	96	100			
1	Blé		mais		enfouï		0,6													0	100	100			
1	Mais grain		céréale	export		Cipan	29,4	37	130	77	23								153	103	103	50			
1	Mais grain		céréale	export		Cipan	0,4													0	50	50			
1	Colza (grain)		mais		enfouï		10,2	29	100										100	65	65	50			
1	Colza (grain)		mais		enfouï		0,2												0	50	50	50			
3	Jachère						0,4													0		0			
4	Pr fauche Gram						2,2	6	20	483	145								165	93	93	93			
4	Pr fauche Gram						0,5													0		0			
							94,3	0,0	12950		995,2	0									0	90	0		
Epandu									12939		995	0												0	
N disponible									92,2	31,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			0	
Surfaces épandues																									0
																dont hors SRD									
8809																									

\* SCH = système de cultures homogène

\*\* ATP = antéprécédent praine de plus de 3 ans

5b) Projet d'épandage et de fertilisation sur l'exploitation

SCH*	Rendements récoltés		Exportation par les récoltes				Besoins N de la culture			Estimation de la fourniture par le sol (kg N/ha)						Calcul de la dose	Dose à apporter (fourchette) kg N / ha de	Dose prévue N eff/ha	
	Principal fauche	Résidu pâturé	Azote N par U par ha	P2O5 par U par ha	K2O par U par ha	Mhs	Mha	Mhp	Mhr	Rsh	- Rfc	Total	Mha	Mhp	Mhr				Rsh
1 Blé	65,0 q	export	2,5	1,1	1,7	111	3,0	195	61	19	0	-10	50	-30	90	105	85	125	96
1 Blé	65,0 q	export	2,5	1,1	1,7	111	3,0	195	61	19	0	-10	50	-30	90	105	85	125	100
1 Mais grain	85,0 q	enfoui	1,5	0,7	0,5	43	2,3	196	85	26	0	20	10	-30	112	84	64	104	103
1 Mais grain	85,0 q	enfoui	1,5	0,7	0,5	43	2,3	196	85	26	0	20	10	-30	112	84	64	104	50
1 Colza (grain)	30,0 q	enfoui	3,5	1,4	1,0	30	6,5	195	90	27	0	-10	30	-30	107	88	68	108	65
1 Colza (grain)	30,0 q	enfoui	3,5	1,4	1,0	30	6,5	195	90	27	0	-10	30	-30	107	88	68	108	50
3 Jachère	0,0 0		0,0	0,0	0,0	0			0										0
4 Pr fauche Gram	10,0 tMS	0,0	20,0	6,0	20,0	200	20,0	200	91	44	0	0	0	0	134	94	74	114	93
4 Pr fauche Gram	10,0 tMS	0,0	20,0	6,0	20,0	200	20,0	200	91	44	0	0	0	0	134	94	74	114	0
			Total sur SAU				13719	6018	7754							9011			

PVEF 2019-v1.0

Lame drainante < 400 mm

## Synthèse et bilans du projet agronomique sur l'exploitation

GAEC COAT BIHAN

PLEDELIAC

### 6 ) Principales cultures

Surfaces de l'exploitation	SAU ha
Céréales	51,0
Colza (oléagineux)	10,4
Pois (protéagineux)	
Maïs grain	29,8
Légumes	
Jachères, vergers...	0,4
Maïs ensilage	
Autres fourrages	
Prairies de fauche	2,7
Prairies pâturées	
<b>Total</b>	<b>94,3</b>

Parcours volailles	0,0
Dérobées pâturées	0,0
Autres dérobées	0,0

### 8 ) Fertilisation azotée et pression par ha

Azote (kg)	sur SAU	par ha	Plafond / ha directive nitrile
N issu d'élevage	13934	148	170
N organique non élevage	0	0	
N minéral (kg N)	90	1	
<b>N total (kg)</b>	<b>14024</b>	<b>149</b>	

### 9.1 ) Comparaison des apports d'N élevage et exports des récoltes

kg d'azote N	sur SAU	ratio Apport / Export
Apports N élevage	13934	102%
Exportations	13719	

### 9.2 ) Balance globale de fertilisation azotée sur l'exploitation (BGA)

kg d'azote N	sur SAU	par ha	Plafond / ha en vigueur
Apports d'azote	14024	148,7	
dont restitution au pâturage	0	0,0	
dont épandage N organique	13934	147,8	
dont fertilisation minérale	90	1,0	
Exportation par les récoltes	13719	145,5	
<b>Solde BGA (apport-export)</b>	<b>305</b>	<b>3,2</b>	<b>50</b>
Solde BGA hors légumineuses *	305	3,2	

### 10 ) Apports de phosphore et balance globale en phosphore

kg de P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	sur SAU	par ha	Plafond en vigueur
Apports de phosphore	6100	64,7	
dont Restitutions pâturage	0	0,0	
Epannage P organique	6100	64,7	
Fertilisation minérale	0	0,0	
Exportation par les récoltes	6018	63,8	
<b>Solde de la balance phosphore (apport-export)</b>	<b>82</b>	<b>0,9</b>	

Apport/Export  
101%

### 11 ) Apports de potassium par les épandages et exportations par les cultures

	sur SAU	par ha
Apports de K <sub>2</sub> O par les épandages organiques	20332	216
Exportations par les cultures	7754	82

Informations complémentaires :

### 7.1 ) Bilan fourrager

	t MS	Achat - cession	t MS disponibles
> Fourrages produits sur l'exploitation			
Herbe pâturée	0		0
Herbe fauchée	27		27
Maïs ensilage	0		0
Betterave	0		0
Autres fourrages pâturés	0		0
Autres fourrages fauchés	0		0
	27	0	27

### > Substituts de fourrages

Fourr. déshydratés, drèches, coproduits...	
Paille aliment	
<b>Total ressources en fourrages</b>	<b>27</b>

### >> Besoins du troupeau

	UGB	tMS/UGB	Besoin
Vaches laitières	0	6,2	0
Autres bovins	0	6,2	0
Autres herbivores	0	6,2	0
<b>Total besoins en t de MS</b>			<b>0</b>

<b>Bilan</b> Ressources - Besoins (t MS)	27
Taux de couverture des besoins	

### 7.2 ) Gestion du pâturage

Surfaces pâturées	0,0 ha équiv.
Fourrages pâturés	0 t de MS
Seuil critique	0 UGB.JPP/ha
Pression de pâturage	0 UGB.JPP/ha

* Légumineuses à soldes négatifs	0,0 ha
<b>Total des soldes négatifs</b>	<b>0 kg N</b>

**Projet de valorisation des effluents d'élevage et de fertilisation des cultures**

Exploitation : SCEA DES LOGES JUGON LES LACS PVEF2019-V1

**1) Azote et phosphore d'origine animale produits par le cheptel**

BOVINS (et autres herbivores)	effectif	UGB fourrage	mois au pâturage	Azote (kg N)			Phosphore (kg P2O5)			% lisier N maît
				par animal	N total	N maîtrisable	par animal	P2O5 total	P2O5 maîtrisable	
	0		0,00							60
										0
										0
										0
										0
										0
										0
										0
										0
										0
										0
										0
										0
<b>Total</b>	0	0,0	UGB.JPP 0		0	0		0	0	

VOLAILLES	type de production	effectif	bandes par an	norme de rejet	Azote (kg N)		norme de rejet	Phosphore (kg P2O5)		% lisier
					N total	N maîtrisable		P2O5 total	P2O5 maîtrisable	
					0	0		0	0	0
					0	0		0	0	0
					0	0		0	0	0
					0	0		0	0	0
<b>Total</b>					0	0		0	0	

PORCS	effectifs	type aliment.	type déjection	par animal	Azote (kg N)		par animal	Phosphore (kg P2O5)		N lisier urine
					N total	N maîtrisable		P2O5 total	P2O5 maîtrisable	
Porc charcutier (produit)	1950	biphase	lisier	2,60	5070	5070	1,45	2828	2828	100%
					5070	5070		2828	2828	
<b>Total de l'élevage</b>					<b>5070</b>	<b>5070</b>		<b>2828</b>	<b>2828</b>	
dont herbivores au pâturage					0			0		
dont volailles sur parcours					0			0		

**2) Quantités d'azote et phosphore maîtrisables après importation, exportation ou traitement**

Origine d'élevage type de produits	Azote (kg N)				Phosphore (kg P2O5)				mode d'élimination provenance destination
	produit	réduit ou éliminé	+ import - export	Reste à gérer	produit	réduit ou éliminé	+ import - export	Reste à gérer	
Fumier bovin	0		0	0	0		0	0	
Fumier volaille-4m	0		0	0	0		0	0	
Fumier porc - 6 mois	0		0	0	0		0	0	
Lisier bovin	0		0	0	0		0	0	
Lisier volaille-canard	0		0	0	0		0	0	
Lisier porc	5070		1000	6070	2828		530	3358	GAEC COAT BIHAN
Lisier porc	0		882	882	0		666	666	Import L HOTELIER
			0	0			0	0	
			0	0			0	0	
			0	0			0	0	
			0	0			0	0	
<b>Total</b>	5070	0	1882	<b>6952</b>	2828	0	1196	<b>4024</b>	

**3) Produits fertilisants à épandre sur l'exploitation et teneur en azote moyenne**

Produits fertilisants	abréviation	Azote kg N	N issu d'élevage	Perte stock prolongé	reste à épandre	Teneur* N/t	Masse* t	% N issu élevage
Lisier porc	Li.por	6070	6070		6070	3,5	1734	100
Lisier porc	Li.por	882	882		882	3,5	252	100
		0	0		0			0
		0	0		0			0
		0	0		0			0
		0	0		0			0
		6952	6952		6952			(* estimation)

**4) - Utilisation du foncier**

Hors parcours	(ha)	SAU	SPE	Hors SPE
Cultures		51,9	49,1	2,8
Prairies non pâturées		4,4	1,3	3,1
Prairies pâturées				0,0
Autres		5,4		5,4
<b>Total</b>		<b>61,7</b>	<b>50,4</b>	<b>11,3</b>

Parcours (plein air)	(ha)	0,0
----------------------	------	-----

Surface recevant des déjections

SRD	50,4
-----	------

Emis au pâturage	Azote		P2O5	
	Total	par ha	Total	par ha
	0	0,0	0	0,0

Emis sur parcours	Azote		P2O5	
	Total	par ha	Total	par ha
	0	0,0	0	0,0

5a) Projet d'épandage et de fertilisation sur l'exploitation

SCH*	Cultures	ATP**	Précédent cultures type	Précédent cultures		inter-culture	SAU (ha)	Surfaces		Fertilisants organiques						Engrais minér.				Total N efficace N/ha					
				résidu	enfoui			Li.por t/ha	N/ha	Li.por t/ha	N/ha	t/ha	N/ha	t/ha	N/ha	t/ha	N/ha	Azote total N/ha	Azote efficace N/ha		P2O5 /ha				
1	Blé		maïs				15,0	31	110	17	60											152			
1	Mais grain		céréale	export	Cipan		15,0	31	110													77			
1	Blé		céréale	export			9,6	41	145													107			
1	Triticale		céréale	export			9,5	39	135													81			
1	Blé		maïs	enfoui			1,4															100			
1	Mais grain		céréale	export	Cipan		1,4															100			
2	Pr fauche Gram						1,3	23	80													52			
2	Pr fauche Gram						3,1															50			
3	Jachère						5,4															0			
							61,7	0,0	6079	900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1377	0			
									6070	882	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
								50,4	15,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0				
Epandu																									
N disponible																									
Surfaces épandues																									
											dont hors SRD		1377	0											5734

\* SCH = système de cultures homogène

\* ATP = antécédent prairie de plus de 3 ans

5b) Projet d'épandage et de fertilisation sur l'exploitation

SCH*	Rendements récoltés		Exportation par les récoltes			Besoins N de la culture			Estimation de la fourniture par le sol (kg N/ha)						Calcul de la dose	Dose à apporter (fourchette) kg N / ha	Dose prévue N eff/ha									
	Principal fauche	Résidu	Azote N par ha	P2O5 par U par ha	K2O par U par ha	par U par ha	par U par ha	par U par ha	Mhs	Mha	Mhp	Mhr	Rsh	- Rfc				Total								
1	Blé	75,0 q	2,5	1,1	1,7	128	83	1,7	3,0	225	60	16	0	-10	50	-30	86	139	119	159	152					
1	Mais grain	85,0 q	1,5	0,7	0,5	128	60	0,5	2,3	196	83	23	0	20	10	-30	105	90	70	110	77					
1	Blé	75,0 q	2,5	1,1	1,7	128	83	1,7	3,0	225	60	16	0	0	50	-30	96	129	109	149	107					
1	Trifliale	65,0 q	2,5	1,1	1,6	104	72	1,6	2,6	169	60	16	0	0	50	-30	96	73	53	93	81					
1	Blé	75,0 q	2,5	1,1	1,7	128	83	1,7	3,0	225	60	16	0	-10	50	-30	86	139	119	159	100					
1	Mais grain	85,0 q	1,5	0,7	0,5	128	60	0,5	2,3	196	83	23	0	20	10	-30	105	90	70	110	100					
2	Pr fauche Gram	5,0 IMS	20,0	6,0	20,0	100	30	20,0	20,0	100	58	5	0	0	0	0	63	53	33	73	52					
2	Pr fauche Gram	5,0 IMS	20,0	6,0	20,0	100	30	20,0	20,0	100	58	5	0	0	0	0	63	53	33	73	50					
3	Jachère	0,0 0	0,0	0,0	0,0	0	0	0,0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	interdit	interdit	0					
Total sur SAU															8950	3932	5440	Lame drainante < 400 mm						5936		

## Synthèse et bilans du projet agronomique sur l'exploitation

SCEA DES LOGES

JUGON LES LACS

### 6 ) Principales cultures

Surfaces de l'exploitation	SAU ha
Céréales	35,5
Colza (oléagineux)	
Pois (protéagineux)	
Maïs grain	16,4
Légumes	
Jachères, vergers...	5,4
Maïs ensilage	
Autres fourrages	
Prairies de fauche	4,4
Prairies pâturées	
<b>Total</b>	<b>61,7</b>

Parcours volailles	0,0
Dérobées pâturées	0,0
Autres dérobées	0,0

### 8 ) Fertilisation azotée et pression par ha

Azote (kg)	sur SAU	par ha	Plafond / ha directive nitrates
N issu d'élevage	6952	113	170
N organique non élevage	0	0	
N minéral (kg N)	1377	22	
<b>N total (kg)</b>	<b>8329</b>	<b>135</b>	

### 9.1 ) Comparaison des apports d'N élevage et exports des récoltes

kg d'azote N	sur SAU	ratio Apport / Export
Apports N élevage	6952	78%
Exportations	8950	

### 9.2 ) Balance globale de fertilisation azotée sur l'exploitation (BGA)

kg d'azote N	sur SAU	par ha	Plafond / ha en vigueur
Apports d'azote	8329	135,0	
dont restitution au pâturage	0	0,0	
dont épandage N organique	6952	112,7	
dont fertilisation minérale	1377	22,3	
Exportation par les récoltes	8950	145,1	
Solde BGA (apport-export)	-621	-10,1	50
Solde BGA hors légumineuses *	-621	-10,1	

### 10 ) Apports de phosphore et balance globale en phosphore

kg de P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	sur SAU	par ha	Plafond en vigueur
Apports de phosphore	4024	65,2	80
dont Restitutions pâturage	0	0,0	
Epannage P organique	4024	65,2	
Fertilisation minérale	0	0,0	
Exportation par les récoltes	3932	63,7	
Solde de la balance phosphore (apport-export)	91	1,5	

Apport/Export  
102%

### 7.1 ) Bilan fourrager

	t MS	Achat - cession	t MS disponibles
> Fourrages produits sur l'exploitation			
Herbe pâturée	0		0
Herbe fauchée	22		22
Maïs ensilage	0		0
Betterave	0		0
Autres fourrages pâturés	0		0
Autres fourrages fauchés	0		0
	22	0	22

### > Substituts de fourrages

Fourr. déshydratés, drèches, coproduits...	
Paille aliment	
<b>Total ressources en fourrages</b>	<b>22</b>

### >> Besoins du troupeau

	UGB	tMS/UGB	Besoin
Vaches laitières	0	6,2	0
Autres bovins	0	6,2	0
Autres herbivores	0	6,2	0
<b>Total besoins en t de MS</b>			<b>0</b>

<b>Bilan</b> Ressources - Besoins (t MS)	22
Taux de couverture des besoins	

### 7.2 ) Gestion du pâturage

Surfaces pâturées	0,0 ha équiv.
Fourrages pâturés	0 t de MS
Seuil critique	0 UGB.JPP/ha
Pression de pâturage	0 UGB.JPP/ha

* Légumineuses à soldes négatifs	0,0 ha
<b>Total des soldes négatifs</b>	<b>0 kg N</b>

### 11 ) Apports de potassium par les épandages et exportations par les cultures

	sur SAU	par ha
Apports de K <sub>2</sub> O par les épandages organiques	9632	156
Exportations par les cultures	5440	88

Informations complémentaires :